

Date de dépôt: 11 février 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Elisabeth Häusermann, Michèle Wavre, Pierre Kunz et Bernard Lescaze concernant la mise en place d'une vitrine permanente des métiers à Genève

Rapport de M^{me} Janine Hagmann

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 septembre 1997, une proposition de motion de M^{mes} et MM. E. Häusermann, M. Wavre, P. Kunz et B. Lescaze concernant la mise en place d'une vitrine permanente des métiers à Genève était déposée au Grand Conseil. Ce dernier, lors de sa séance du 18 décembre 1997 l'a renvoyée à la Commission de l'économie qui, après en avoir pris connaissance, l'a renvoyée à la Commission de l'enseignement. Celle-ci, sous la présidence de M. Charles Beer, l'a traitée le 29 janvier 2003. MM. Jean-Marc Frère, directeur général de l'Office d'orientation et de formation professionnelle, et Jean-Charles Lathion, directeur de la Formation professionnelle, ont accompagné les commissaires dans leur travail. Qu'ils en soient ici remerciés.

Il n'est pas habituel de laisser couler un aussi long laps de temps entre le dépôt d'une proposition de motion et son étude. En fait, l'idée de la mise en place d'une vitrine des métiers était étudiée par différents partenaires et sa concrétisation a eu lieu par la réalisation de la plus grande exposition de Suisse sur les métiers et les formations. Du 8 au 18 novembre 2001, la Foire

de Genève a exposé la **cit  des m tiers**. L'initiative en est revenue   la Communaut  genevoise d'action syndicale CGAS,   l'Union des associations patronales de G n ve UAPG et au D partement de l'instruction publique, avec le soutien de la Conf d ration (OFFT) dans le cadre du 2^e arr t  f d ral sur les places d'apprentissage. La Commission de l'enseignement, estimant qu'une r ponse positive avait ainsi  t  apport e   la motion, a donc  puis  d'autres sujets avant d' tudier la motion 1160 !

Travaux de la commission

M. J.-M. Fr re expose et d veloppe les informations concernant la mission de l'OOFPP (Office d'orientation et de formation professionnelle) qui est l'aide   l'insertion. Cet organisme  paule tout au long du parcours scolaire ou professionnel. Il dispose, entre autres, d'une large documentation qui permet de s'informer, de s'orienter, de se former. Il met   disposition des dossiers clairs et complets sur les  tudes et professions. Chacun peut y trouver de l'aide et des conseils. Des psychologues conseillers en orientation aident   construire ou   reb tir un projet professionnel ou de formation. Il organise de multiples possibilit s de stages en entreprise. En participant aux rencontres d'information professionnelle, il est donn  la possibilit  d'avoir une vision plus pr cise et plus pratique des professions et des formations. La « bourse aux apprentissages », pr sente sur Internet, est couramment utilis e et remporte un franc succ s. Une publication, qui b n ficie du soutien de la Conf d ration (OFFT) dans le cadre du 2^e arr t  f d ral sur les places d'apprentissage (APAZ), donne une information plurilingue aux entreprises et aux familles  trang res.

M. J.-Ch Lathion commente l'op ration de la « **cit  des m tiers** ». Cette vitrine de promotion des m tiers et de la formation professionnelle a eu un grand succ s ; preuve que la d marche r pondait   un besoin. Plus de 150 m tiers  taient pr sents. Chaque exposant a privil gi  l'interactivit  et le dialogue, notamment au travers de d monstrations concr tes r alis es par les apprenti-e-s et les professionnel-le-s du terrain. La mobilisation et l'investissement humain consid rables des exposants ont largement contribu    cette r ussite. On peut consid rer que la « **cit  des m tiers** » a correspondu de mani re patente   un besoin et   une attente de la part des jeunes qui ont clairement indiqu  leur satisfaction de disposer en un seul temps et en un seul lieu d'une si large palette de m tiers pr sent s. 26 500  l ves genevois et 14 000  l ves conf d r s et de France voisine ont visit  l'exposition.

Un rapport de synthèse, terminé en mai 2002, donne une description détaillée de l'événement. L'évaluation organisée auprès des exposants a permis une analyse objective. Cependant, le renouvellement annuel de ce type de manifestation n'est pas envisageable, car la mobilisation des moyens financiers et des énergies est exceptionnelle. Une périodicité de 4 ans paraît plus raisonnable. La constitution de l'association de la « **cité des métiers** », voulue afin de promouvoir ce domaine, répond en partie aux vœux de la motion.

Audition de M^{me} E. Häusermann, motionnaire

M^{me} E. Häusermann a toujours montré de l'intérêt pour les formations professionnelles. Elle a été très impressionnée par le formidable élan qui a permis de bâtir la « **cité des métiers** ». Elle se demande ce qui va rester des innombrables heures de travail, du matériel important d'information et surtout des relations créées entre tous les intervenants qui vont se trouver un jour ou l'autre sur le chemin du futur apprenti. La « **cité des métiers** » est une construction éphémère. Dès lors, vu l'immense écho médiatique et le succès auprès des élèves et de leurs parents, il vaudrait la peine d'imaginer une suite, un lieu permanent avec la même vocation : démonstrations concrètes, bibliothèque sur les formations, vidéothèque et conseils personnalisés par les professionnels de l'orientation. Un lieu central de rendez-vous permanent, pour une vitrine des métiers dans la durée, devrait être trouvé et mis à disposition de toute personne en quête d'informations et d'orientation concrètes sur des métiers manuels, et ceux censés engager un apprenti. La nouvelle vitrine des métiers serait ainsi une antenne de l'OFPF conviviale où, enseignants, élèves, orienteurs et responsables de formation pourraient se rencontrer.

M^{me} Häusermann évoque un projet de la Délégation à la jeunesse de la Ville de Genève de mai 2002 qui aimerait créer un projet pour la halle Tivoli/Feldschloessen intitulé « La Halle aux Idées » et qui correspondrait aux invites de la motion 1160.

Discussion et vote

Les commissaires reconnaissent que l'idée de la motion de créer un lieu d'information et de présentation permanentes des métiers ne manque pas d'intérêt. Cependant, des moyens coûteux et une très grande mobilisation seraient nécessaires. Aucun autre pays, à leur connaissance, ne s'est engagé dans cette voie. La confrontation avec la réalité pratique du métier envisagé

permet au jeune de se forger une bonne idée d'un projet professionnel. Le travail quotidien de l'OOFP répond aux préoccupations de la motion. Pour rappel, le centre principal de l'OOFP est situé à Genève-Plainpalais mais Onex, Meyrin et Les Trois-Chêne possèdent également une antenne de l'OOFP. Le centre de documentation, ouvert en 1995, reçoit environ 23 000 personnes par an ; il met à disposition conseils oraux et postes par Internet. L'orientation vers des visites, des stages ou des entrevues personnelles est constante... sans oublier toutes les « portes ouvertes » des écoles concernées.

Les commissaires reconnaissent unanimement la valeur des objectifs exprimés au travers de cette motion... mais ils constatent que la mise en place d'un lieu centralisé, fixe et permanent est un peu irréaliste. Ils espèrent que le projet de renouveler l'exposition de la « cité des métiers » tous les quatre ans pourra se réaliser. Ils apprécient l'enthousiasme des partenaires et de l'association ad hoc, créée à la suite de la manifestation, et souhaitent que les deux métiers non représentés (informatique et chimie) soient présents la prochaine fois ! Ils estiment qu'ainsi, une réponse à la motion 1160 est donnée.

Vote sur le renvoi de la motion 1160 devant le Conseil d'Etat

Pour : 2 (R)

Contre : 2 (L), 2 (S), 2 (Ve), 2 (AdG), 1 (UDC)

A la majorité des membres présents, les commissaires de la Commission de l'enseignement refusent de renvoyer la motion 1160 au Conseil d'Etat. Ils vous recommandent, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre ce vote.

Proposition de motion

(1160)

concernant la mise en place d'une vitrine permanente des métiers à Genève

LE GRAND CONSEIL,

considérant:

- l'arrêté fédéral du 30 avril 1997 sur les places d'apprentissage (AF du 30 avril 1997 relatif à des mesures visant à améliorer l'offre de places d'apprentissage pour les années 1997/1998, 1998/1999 et 1999/2000);
- l'ordonnance du 7 mai 1997 relative à des mesures visant à améliorer l'offre de places d'apprentissages pour les années de formation 1997/1998, 1998/1999 et 1999/2000 (ordonnance sur les places d'apprentissage);
- le besoin impératif d'une bonne information aux élèves sortant d'un cursus scolaire – formation de base (école obligatoire, école secondaire postobligatoire, université) sur les possibilités de formation professionnelle;
- le vif succès des antennes décentralisées de l'office d'orientation et de formation professionnelle (OOF) (Versoix, Châtelaine/Vernier, Onex);
- l'excellent impact de la manifestation de la Fédération des artisans et commerçants (FAC) auprès des élèves et autres visiteurs lors de la Foire de Genève en 1996;
- qu'il n'existe pas, à Genève, un lieu permanent d'information aux métiers avec des démonstrations concrètes;
- qu'il convient de motiver les jeunes à utiliser les services de l'OOF,

invite le Conseil d'Etat

d'entente avec les partenaires sociaux et les services de l'Etat compétents

- à étudier la possibilité d'instaurer un lieu permanent de présentation des métiers;

- à prendre contact avec le Conseil administratif de la Ville de Genève pour trouver un local centralisé et accessible à tous (transports publics et places de parking pour voitures et deux-roues), par exemple au Pont-de-la-Machine, ou encore sur les voies couvertes CFF à Saint-Jean;
- à coordonner la présence des différents corps de métiers et à fixer un agenda annuel respectant les échéances de choix des jeunes et les possibilités des entreprises;
- à intégrer la mise en place et le fonctionnement de la vitrine des métiers dans le plan de mesures proposés par le canton au Conseil fédéral;
- à tout mettre en œuvre par ce biais pour valoriser les apprentissages et les filières professionnelles.